



CDAS du 20 juin 2025

Monsieur le Président,

En juin 2024, un accord sur la protection sociale complémentaire -PSC- (santé et prévoyance) était signé à Bercy issu du décret d'avril 2022. **Ce régime deviendra obligatoire pour tous les agents dès le 1er janvier 2026.**

À l'issue de l'appel d'offre initié par Bercy, les organisations syndicales ont été informées du **choix unilatéral** de l'opérateur par le ministère ce 22 mai. Bercy a choisi un opérateur néo-assurantiel à but (très) lucratif, ALAN pour couvrir les droits en protection sociale complémentaire obligatoire de plus de 134 000 actifs et de manière facultative de 84 000 de leurs ayants-droits ainsi que 156 000 retraités et leurs ayants-droits.

Créée en 2016, la société ALAN, licorne ou start-up non cotée en bourse, société à but lucratif, n'a aucun point d'accueil physique, une expérience dans la protection sociale complémentaire très faible, un exercice déficitaire depuis sa création, un management par l'intelligence artificielle et il délocalise les données Data de ses clients en Europe, aux États-Unis et en Tunisie. Alors que ce ministère est sensé promouvoir la souveraineté économique, numérique et la lutte contre l'optimisation fiscale, il chouchoute cet opérateur lucratif dont les capitaux sont des fonds de pensions canadiens, des fonds souverains de Singapour, des fonds spéculatifs américains etc...autant de fonds qui attendent un retour rapide sur investissements. En 7 ans, elle a cumulé 250 millions de pertes.

Pour la CGT Finances, le choix est uniquement politique, au service de la financiarisation et de la marchandisation de la santé permettant aussi à cette société de mettre à son tableau de chasse pour rassurer ses actionnaires un potentiel « marché » de plus de 350 000 clients.

L'objectif du gouvernement est de liquider la place des mutuelles de la Fonction publique basée sur les solidarités familiales et inter-générationnelles et d'ouvrir ce marché à la spéculation. Bercy a choisi unilatéralement un opérateur assurantiel à but très lucratif.

Fragiliser les mutuelles historiques, c'est attaquer l'économie sociale et solidaire à but non lucratif. Les perdants et perdantes seront toujours les mêmes, celles et ceux qui n'auront pas les moyens de prendre en charge des cotisations de protection sociale complémentaire toujours plus lourdes parce que soumises aux lois du marché et qui au final ne pourront plus se soigner.

En choisissant ALAN par une notation que la CGT juge biaisée, inique et fautive, les ministères et le gouvernement n'appliquent pas l'accord interministériel, ni les accords ministériels qui le déclinent. **C'est une déclaration de guerre au syndicalisme**, à la sincérité et à la loyauté des nouvelles modalités de la

négociation collective dans la Fonction Publique : quand le gouvernement signe un accord avec les syndicats, il ne peut plus faire uniquement ce qu'il veut, contre la volonté de tous les autres.

C'est aussi une déclaration de guerre contre la mutualité, c'est-à-dire contre les acteurs non lucratifs complémentaires à la sécurité sociale, que sont les mutuelles et les institutions de prévoyance paritaires. Notre ministère choisit délibérément de soutenir les entreprises d'assurance lucrative pour s'occuper de la santé complémentaire des ses agent.es.

Alan vaut paraît-il 4 milliards aujourd'hui, mais comme toute « start-up » ne vaudra peut-être plus rien demain. Ce choix de l'État est irresponsable, les grands ministères sont par ailleurs trop gros pour cet opérateur qui n'est ni fiable, ni sûr ; Le contrat des finances représente un chiffre d'affaires de 200 à 250 millions au minimum, alors qu'en 2024, le chiffre d'affaires d'ALAN était de 500 millions, et ses pertes de 54 millions.

Les services du 1^{er} ministre, l'Assemblée Nationale, le Ministère de la Transition Écologique et Bercy représenteront une part énorme de l'activité d'ALAN, de 300 à 400 millions au minimum de chiffre d'affaires. L'État a pris la décision de conforter le modèle économique d'ALAN, au détriment des intérêts des agent.es, et au risque de détruire le modèle mutualiste construit par les syndicats.

ALAN accumule les pertes et les dettes depuis sa création et se refinance avec des capitaux étrangers bien peu vertueux. Si cette « start-up » disparaît demain, c'est au minimum 134 000 actifs du Ministère qui se retrouve sans complémentaire santé du jour au lendemain.

Aux Finances, comme à l'Écologie, l'offre la moins chère, celle des mutuelles, n'emporte pas le marché alors que le Ministère croit toutes les promesses de l'entreprise lucrative et dévalorise toutes les réalisations des mutuelles en place depuis des décennies. La qualité de service, l'accompagnement social, l'accompagnement des agent.es et la prévention sont toujours mieux notés pour ALAN, alors que cet acteur 100 % numérique, qui n'a pas de présence physique dans les ministères, pas de plateforme téléphonique propre, pas de réseau de soins, et dont la prévention se fait au mieux par téléphone ou visio conférence.

Rappelons que cet accord introduit la fin des tarifs fixes pour les enfants qui étaient en vigueur à la MGEFI et la fin de la cotisation gratuite à partir du 3ème enfant qui existait auparavant : ce sera 50 % de la cotisation par enfant de moins de 21 ans, 100 % pour les enfants entre 21 et 25 ans.

Les retraités, qui souhaiteront basculer sur le contrat collectif, n'auront aucune prise en charge de l'État et leur cotisation pourra évoluer jusqu'à plus de 175% du tarif actuel !

On leur laissera bien entendu la possibilité de rester à la MGEFI, mais que restera-t-il de la mutuelle maintenant qu'elle a perdu le marché des actifs ? Que deviendront les contrats en l'absence de la solidarité inter-générationnelle existante aujourd'hui ?

Quant aux actifs, ils deviendront prisonniers du contrat collectif qui s'appliquera de force à tous les agents, sauf pour ceux qui auront la chance de pouvoir choisir le contrat de leur conjoint !

Les agents de notre Ministère ont été peu à peu dépossédés de leur travail, de leurs missions, de leurs droits et garanties, de leurs espaces de travail et maintenant de leur protection sociale complémentaire. **Notre Ministère assume son choix dogmatique d'être un véritable prédateur de l'économie sociale et solidaire** en écartant la mutuelle historique, la MGEFI, mais aussi la MASFIP, la MDD et la Mutuelle de l'INSEE, nos partenaires de l'action sociale au niveau départemental, acteur de prévention et soutien social avec les prêts et aides, reconnus de tous les agents.

Certes, la CGT revendique la sécurité sociale intégrale !!!

Mais, dans le système actuel, le choix des opérateurs en matière de protection sociale complémentaire et prévoyance doit répondre aux valeurs mutualistes et non à des spéculations financières! Pour la CGT Finances Publiques 78, il est irresponsable que ce contrat avec ALAN soit signé par le ministère.

Tout l'équilibre de l'accord interministériel en santé unanime du 26 février 2022 et décliné dans le décret signé le 22 avril 2022 était de permettre aux opérateurs mutualistes historiques de l'État, qui sont meilleurs en accompagnement social des agents, en présence physique dans les services et en réseaux de soins, de remporter les marchés obligatoires, pour autant que ces mutuelles soient compétitives en termes de prix. Cet équilibre permettait le maintien de la solidarité entre actifs et retraités.

C'est pourquoi, à la demande de nos adhérents, dans ce contexte d'atteinte grave à la protection sociale des agents de notre ministère, nous avons fait le choix de ne pas participer aux travaux du Comité Départemental d'Action Sociale convoqué ce matin.

Même si la CGT 78 aurait souhaité que nos camarades des autres organisations syndicales se joignent à nous comme dans plusieurs autres départements, nous comprenons tout à fait les positions des uns et des autres, car il n'a pas été facile pour notre organisation de prendre cette décision historique eu égard à la qualité des travaux réalisés dans cette instance pour l'accompagnement social des agents des Yvelines notamment au dévouement sans relâche dont fait preuve Madame RODRIGUES à la Délégation des Yvelines dans le seul intérêt, celui du bien-être des agents.

Alors, croyez le bien Monsieur le Président, ce n'est pas de gaîté de cœur que nous avons pris cette décision, mais il s'agit pour nous d'un moyen de protester énergiquement contre la décision de BERCY au sein de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi (CPPS) pour la protection sociale de ses agent.es et de vous sensibiliser au niveau local sur ce choix inique, inconscient et irresponsable.

Les représentants CGT au CDAS 78

